

Département d'informatique

IFT 725 Réseaux neuronaux

Plan de cours Automne 2012

Enseignant

Hugo Larochelle

Courriel: Hugo.Larochelle@USherbrooke.ca

Local: D4-1024-1

Site Web: http://www.dmi.usherb.ca/~larocheh/cours/ift725.html

Horaire

Exposé magistral : à déterminer (voir site web du cours) Séance laboratoire : à déterminer (voir site web du cours)

Description officielle de l'activité pédagogique¹

Objectifs Connaître et comprendre plusieurs types de réseaux de neurones. Savoir les implémenter et analyser

leur performance. Savoir lire, comprendre et faire la synthèse des travaux d'un article scientifique sur les réseaux de neurones. Pouvoir reproduire les résultats d'un article scientifique ou concevoir un

nouveau réseau de neurones puis évaluer sa performance.

Contenu Inspiration biologique des réseaux de neurones artificiels. Apprentissage supervisé : classification

avec réseaux à propagation avant et prédiction de cibles structurées (ex.: prédiction de séquences) avec champs markoviens conditionnels. Apprentissage non-supervisé : machine de Boltzmann restreinte, autoencodeurs, codage parcimonieux. Apprentissage de réseaux profonds (*deep learning*). Réseaux de neurones appliqués au traitement automatique de la langue et à la vision par ordinateur.

Crédits 3

Organisation 1 heure d'exposé magistral par semaine

2 heures de travail en laboratoire

6 heures de travail personnel (incluant des lectures obligatoires) par semaine

Préalables aucun

http://www.usherbrooke.ca/fiches-cours/ift725

2012-08-31

1 Présentation

1.1 Mise en contexte

Dans le vaste domaine de l'intelligence artificielle, une approche populaire et puissante consiste à donner à la machine la capacité d'apprendre. Afin de simuler cette capacité, certains chercheurs ont donc tenté de s'inspirer du fonctionnement du cerveau et développé divers types de réseaux de neurones artificiels. Ces types de programmes ont deux choses en commun avec le cerveau : ils ont comme unité de base le neurone (artificiel), dont plusieurs sont interconnectés ensemble sous la forme de réseau, et ils sont adaptatifs, modifiant leur comportement avec l'expérience afin d'«apprendre» le comportement désiré.

Les réseaux de neurones artificiels actuellement développés en recherche ont généralement une taille et une complexité bien inférieure à celle du cerveau humain, mais les progrès de la recherche ne cesse de réduire l'écart. De plus, les réseaux de neurones sont actuellement derrière plusieurs systèmes de vision par ordinateur, traitement automatique de la langue et reconnaissance de la parole constituant l'état de l'art.

Le cours IFT 725 vise donc à présenter ces dernières avancées en apprentissage automatique (machine learning) de réseaux de neurones artificiels.

1.2 Objectifs spécifiques

À la fin de cette activité pédagogique, l'étudiant devrait connaître et comprendre divers types de réseaux de neurones :

- 1. réseau de neurones à propagation avant pour la classification;
- 2. champs markovien conditionnel pour la prédiction de cibles structurées;
- 3. machine de Boltzmann restreinte et autoencodeurs pour l'apprentissage de réseaux profonds;
- 4. codage parcimonieux pour l'extraction de caractéristique par apprentissage non-supervisé
- 5. réseaux de neurones pour la vision par ordinateur
- 6. réseaux de neurones pour le traitement automatique de la langue

L'étudiant devra également savoir appliquer et implémenter certains de ces réseaux. Il devra pouvoir lire, comprendre et faire la synthèse des travaux d'un article scientifique sur les réseaux de neurones. Finalement, il apprendra à reproduire les résultats d'un article scientifique ou à concevoir un nouveau réseau de neurones et évaluer sa performance.

2 Organisation

2.1 Méthode pédagogique

Le cours tente de reproduire un contexte d'apprentissage similaire à celui de la recherche en contexte d'études graduées. L'étudiant devra ainsi lire des articles scientifiques à toutes les semaines. Les notions traitées dans ces articles seront alors discutées dans le cours. Dans le cadre des devoirs, l'étudiant devra synthétiser ces notions et les appliquer. Chaque devoir impliquera donc la programmation d'un réseau de neurones ainsi que la rédaction d'un rapport décrivant les détails mathématiques du réseau de neurones et les résultats d'expériences. Le rapport en question devra suivre le format d'un article de conférence scientifique. L'étudiant devra également accomplir un projet personnel de plus grande envergure qui fera aussi l'objet d'un rapport sous la forme d'un article scientifique. Finalement, l'étudiant devra faire une présentation orale d'un article scientifique n'ayant pas été abordé dans le cours. Le cours ne prévoit pas d'examen intra ou final.

Le cours comprend une heure d'exposé magistral et deux heures de travail en laboratoire par semaine. Durant les heures de laboratoire, l'étudiant pourra travailler sur les devoirs ou son projet. Il est attendu que l'étudiant prévoit également six heures de travail personnel par semaine, durant lesquelles il doit faire les lectures obligatoires ou travailler sur les devoirs, son projet ou sa présentation. Le contenu du cours sera présenté à l'aide de diapositives PDF qui seront mises en ligne progressivement au cours de la session.

En plus des lectures obligatoires, plusieurs lectures optionnelles sont suggérées. Ainsi, un étudiant motivé pourra aller au-delà des objectifs du cours et développer davantage son expertise sur les réseaux de neurones.

2012-08-31

2.2 Contenu détaillé et calendrier du cours

À noter que ce calendrier est une prévision qui pourrait être adaptée et modifiée durant la session. L'étudiant pourra se référer au site web du cours pour consulter toute mise à jour.

Date	Contenu		
31 août (VE)	Introduction et révision mathématique		
7 septembre (VE)	Réseau de neurones à propagation avant		
14 septembre (VE)	Rétropropagation des gradients et optimisation		
21 septembre (VE)	Champs markoviens conditionnels inférence		
28 septembre (VE)	Champs markoviens conditionnels apprentissage		
5 octobre (VE)	Semaine libre		
12 octobre (VE)	Machine de Boltzmann restreinte		
19 octobre (VE)	Autoencodeurs		
26 octobre (VE)	Réseaux profonds		
2 novembre (VE)	Codage parcimonieux		
9 novembre (VE)	Vision par ordinateur avec réseaux de neurones		
16 novembre (VE)	Traitement automatique de la langue avec réseaux de neurones		
23 novembre (VE)	Présentations orales		
30 novembre (VE)	Présentations orales		

2.3 Évaluation

Devoirs (3): 18 % chacun

Projet: 30 % Présentation orale: 16 %

Voir le site web du cours pour plus de détails sur les critères d'évaluation et l'attribution des points.

L'attribution des notes finales se fait selon les règles suivantes :

Note chiffrée	Note finale
note ≥ 90	A+
$90 > \text{note} \ge 85$	A
$85 > \text{note} \ge 80$	A-
$80 > \text{note} \ge 77$	B+
$77 > \text{note} \ge 73$	В
$73 > \text{note} \ge 70$	B-
$70 > \text{note} \ge 65$	C+
$65 > \text{note} \ge 60$	C
$60 > \text{note} \ge 57$	C-
$57 > \text{note} \ge 54$	D+
$54 > \text{note} \ge 50$	D
50 > note	E

2012-08-31 3

2.3.1 Qualité du français et de la présentation

Conformément aux articles 36, 37 et 38 du Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages², l'enseignant peut retourner à l'étudiante ou à l'étudiant tout travail non conforme aux exigences quant à la qualité de la langue et aux normes de présentation.

2.3.2 Plagiat

Un document dont le texte et la structure se rapportent à des textes intégraux tirés d'un livre, d'une publication scientifique ou même d'un site Internet doit être référencé adéquatement. Lors de la correction de tout travail individuel ou de groupe une attention spéciale sera portée au plagiat, défini dans le Règlement des études comme « le fait, dans une activité pédagogique évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui. ». Le cas échéant, le plagiat est un délit qui contrevient à l'article 8.1.2 du Règlement des études³ : « tout acte ou manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique. » À titre de sanction disciplinaire, les mesures suivantes peuvent être imposées : a) l'obligation de reprendre un travail, un examen ou une activité pédagogique et b) l'attribution de la note E ou de la note 0 pour un travail, un examen ou une activité évaluée. Tout travail suspecté de plagiat sera référé au Secrétaire de la Faculté des sciences.

2.4 Échéancier des devoirs

Devoir	Énoncé donné le	Thème	Date de remise
1	27 août	Réseau de neurones à propagation avant	21 septembre
2	21 septembre	Champs markovien conditionnel	12 octobre
3	12 octobre	Machine de Boltzmann restreintes, autoencodeurs et réseaux profonds	9 novembre

Directives particulières

- Les devoirs doivent être effectués de façon individuelle;
- L'implémentation d'algorithmes dans le cadre des devoirs doit se faire dans le langage de programmation Python. Le code soumis doit être compatible avec (c'est-à-dire exécutable sous) la version 2.6.5 de Python, soit celle installée dans les laboratoires sous Ubuntu:
- En plus du code implémentant les réseaux de neurones demandés, un rapport décrivant ces réseaux de neurones et présentant les résultats d'expérimentation devra être remis;
- Toute soumission en retard vaut zéro, sauf celles motivées par des raisons valables et conformes au règlement des études (par exemple, maladie avec attestation d'un médecin).

3 Matériel nécessaire pour le cours

3.1 Manuel (obligatoire)

Il n'y a pas de livre de référence obligatoire pour ce cours. Tout le matériel de référence utilisé correspond à des articles ou ouvrages disponibles gratuitement sur Internet.

3.2 Ressources en ligne

- Liens vers les articles et ouvrages à lire
- Présentations (PDF) des cours magistraux
- Forum de discussion

2012-08-31

_

http://www.usherbrooke.ca/accueil/fileadmin/sites/accueil/documents/direction/politiques/2500-008-sciences.pdf

http://www.usherbrooke.ca/programmes/etude



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

Par plagiat, on entend notamment:

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat)

Autrement dit: mentionnez vos sources.